

## **Conditions Générales du Jeu-Concours « Longines Roland-Garros 2018 »**

1. Les présentes conditions générales (ci-après, le « Règlement ») régissent le jeu-concours « Longines Roland-Garros 2018 » (ci-après, le « Jeu-Concours ») administré par Compagnie des Montres Longines, Francillon S.A., Les Longines, 2610 Saint-Imier, Suisse. (ci-après, « LONGINES », « nous », « nos », « notre »).
2. En participant au Jeu-Concours, vous acceptez de respecter à la fois le Règlement ainsi que notre politique de confidentialité, disponible à l'adresse [www.longines.fr/protection-des-donnees](http://www.longines.fr/protection-des-donnees).
3. La participation est ouverte uniquement aux résidents de France âgés de dix-huit (18) ans ou plus lors de la date de participation, exception faite de (i) nos employés (et leurs familles) et ceux de nos filiales ; (ii) nos représentants et agents ; et (iii) toute autre personne impliquée dans le Jeu-Concours.
4. La participation au Jeu-Concours est gratuite, sans obligation d'achat.
5. Une seule participation par personne sera acceptée ; les entrées automatisées ou multiples ne sont pas autorisées.
6. La soumission de toute information personnelle non valide, incorrecte ou fallacieuse peut entraîner la disqualification du Jeu-Concours et/ou le refus d'octroi du prix remporté.
7. Les participations incomplètes, soumises en retard ou autrement erronées ne seront pas acceptées. Nous nous réservons le droit de déterminer, à notre seule discrétion, la validité d'une participation et de disqualifier toute personne soupçonnée d'avoir falsifié le processus d'inscription ou d'agir d'une manière perturbatrice ou en violation avec le Règlement.
8. LONGINES n'est pas tenu pour responsable pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard dans l'opération ou la transmission, ratage dans la communication, vol ou destruction ou accès non autorisé ou manipulation des entrées.
9. Le Jeu-Concours commence le samedi 26 Mai 2018 à 08:00 GMT et se terminera le dimanche 10 Juin 2018 à 23:59 GMT.
10. Le Jeu-Concours est accessible via le site internet [www.longines.fr/rolandgarros](http://www.longines.fr/rolandgarros) (ci-après, le « Site »). Les modalités de participation sont décrites dans l'annexe du Règlement "Modalités

du Jeu-Concours Longines Roland-Garros 2018".

11. Le gagnant sera notifié dans un délai de 15 jours ouvrable après la fin du Jeu-Concours par e-mail.

12. La décision de LONGINES est finale et obligatoire et ne fera l'objet d'aucune correspondance. Nous ne garantissons pas la prise en compte de votre participation même si vous suivez les instructions ci-dessus car celle-ci peut être affectée par des raisons indépendantes de notre volonté.

13. Nous nous réservons le droit de sélectionner un autre gagnant si nous soupçonnons que le gagnant a enfreint le Règlement.

14. Le gagnant recevra une montre LONGINES Conquest 1/100th Roland-Garros (L3.700.4.79.6) d'une valeur de 1'500 CHF (1'400 €). Si le gagnant est une femme, celle-ci peut choisir de remporter à la place la montre dame LONGINES Conquest Roland-Garros (L3.379.4.79.6) d'une valeur de 1'300 CHF (1'200 €).

15. Pour réclamer son prix, le gagnant sera tenu de prouver son identité par la présentation d'un document idoine (par exemple, une copie de sa carte d'identité).

16. Le droit de réclamer le prix ne peut être transféré à personne d'autre. Aucune alternative de prix ou son équivalent en espèces ne sera admise. Nous nous réservons cependant le droit, à notre seule discrétion, de remplacer le prix par un article de valeur égale.

17. Si le gagnant n'est pas en mesure pour quelque raison que ce soit d'accepter son prix ou ne répond pas dans les 30 jours après réception de la première notification de victoire, alors LONGINES se réserve le dit de décerner le prix à un autre participant. Dans le cas où le gagnant choisit de ne pas recevoir son prix, celui-ci renonce à tout droit sur ce prix, ce qui sera conclu dans la discrétion de la plus absolue par LONGINES pour des besoins législatifs, et aucun remplacement de prix ne sera proposé.

18. Le gagnant assumera le paiement de tout impôt ou toute taxe afférent au prix remporté.

19. Si vous êtes désigné comme gagnant, vous acceptez que nous publions votre prénom, nom, photo et pays de résidence sur nos sites Internet (y compris dans la section LONGINES des sites Internet tiers) et dans nos publications imprimées ; vous acceptez également de recevoir de notre part des e-mails à des fins liées au Jeu-Concours, que vous êtes en droit de suspendre à tout moment.

20. Nous et nos affiliés déclinons toute responsabilité, dans les mesures permises par la loi,

pour tout dommage ou perte subie par quiconque suite à sa participation au Jeu-Concours ou en rapport avec celui-ci.

21. La participation au Jeu-Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

22. LONGINES ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des participants se fait sous leur entière responsabilité.

23. Nous nous réservons le droit d'amender le Règlement et de modifier, suspendre ou mettre fin au Jeu-Concours, en particulier en cas d'infection par un virus informatique ou d'autre altération technique. En outre, LONGINES se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

24. Le Règlement est régi par les lois de la Suisse et sera interprété conformément à celles-ci, sans tenir compte d'aucun conflit de lois. En cas de litige, les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de Saint-Imier, en Suisse.

25. Vos coordonnées seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données, ainsi que de la faculté d'opposition à leur cession, en écrivant à [info@longines.com](mailto:info@longines.com).

26. Les joueurs sont informés que les données les concernant enregistrées dans le cadre du Jeu-Concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

27. Si vous avez des questions au sujet du Jeu-Concours ou si vous vous opposez à l'utilisation de vos données personnelles tel que spécifié dans le présent Règlement, merci de nous écrire à l'adresse [info@longines.com](mailto:info@longines.com).

28. Le Règlement est déposé auprès de la Société Civile Professionnelle Raynald PARKER et Raphaël PERROT, Huissiers de Justice associés, 7 avenue de la Grande Armée, 75116 PARIS. Il est également disponible gratuitement sur le site internet [www.longines.fr/rolandgarros](http://www.longines.fr/rolandgarros).

## **Modalités du Jeu-Concours « Longines Roland-Garros 2018 »**

### **1. Principe du Jeu-Concours :**

Le jeu-concours « Longines Roland-Garros 2018 » (ci-après, le « Jeu-Concours ») consiste à effectuer le smash le plus puissant en appuyant sur la barre d'espace du clavier au moment où la jauge de puissance, affichée à l'écran, semble être à son maximum pour tenter de gagner par tirage au sort un gros lot spécial défini par LONGINES. Sur tablette et mobile, le smash est effectué en maintenant puis en retirant le doigt au bon moment de l'écran.

### **2. Déroulement du Jeu-Concours :**

Durant toute la durée du jeu, le jeu consistera, sur ordinateur, à appuyer sur la barre d'espace pour effectuer un smash. Toutefois, l'utilisateur devra le faire au bon moment afin de maximiser sa vitesse. Pour cela, il doit garder un œil sur une jauge à l'écran dont le niveau varie constamment. L'utilisateur doit presser la barre d'espace de son clavier quand le niveau de la jauge est à son maximum pour obtenir la meilleure vitesse. Sur tablette et mobile, il devra garder le pouce appuyé sur l'écran et le retirer lorsque la jauge est à son niveau maximal pour produire le meilleur smash.

### **3. Validation du Jeu-Concours :**

Une fois le jeu terminé, le meilleur temps que l'utilisateur a effectué est affiché. Il est invité à rejouer pour améliorer son score ou à le valider pour enregistrer sa participation. Un participant ne peut valider qu'une seule fois par jour sa participation au jeu durant toute la durée du Jeu-Concours.

### **4. Gagnant du Jeu-Concours :**

Chaque jour, le joueur le plus rapide du jour sera sélectionné pour participer à un tirage au sort effectué à la fin du Jeu-Concours pour désigner le joueur qui remportera le gros lot spécial défini par LONGINES.

Dans le cas où il y aurait plus d'un gagnant par jour, un tirage au sort aura lieu pour les départager et désigner celui qui participera au tirage au sort final.